

CLASSEMENT ET RÉFÉRENCIEMENT DES OFFRES VENDUES PAR L'INTERMÉDIAIRE DE VEEPEE

4 avril 2023

1. Classement

1.1 Vendeurs tiers

1.2 Partenaires voyageurs

1.3 Classement sponsorisé

2. Référencement et déréférencement

2.1 Vendeurs tiers

2.2 Partenaires Voyageurs

Terminologie

Membre(s) : désigne toute personne physique, majeure et capable, agissant en sa qualité de consommateur ou de non-professionnel au sens du Code de la consommation et inscrite sur Veepee conformément aux [Conditions Générales d'Utilisation Veepee](#).

Au regard de la législation en vigueur, un consommateur est défini comme *“toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole”* et un non-professionnel comme *“toute personne morale qui n'agit pas à des fins professionnelles”*.

Offre(s) : désigne le produit ou le service proposé à la vente aux Membres par un Vendeur Tiers ou un Partenaire Voyageur sur Veepee.

Partenaire Voyageur : désigne le vendeur professionnel tiers qui propose à la vente des Offres Voyage aux Membres, par l'intermédiaire de Veepee.

Veepee : désigne le site Internet www.veepee.fr et l'application Veepee.

Vendeur Tiers : désigne le vendeur professionnel tiers qui propose à la vente ses Offres au sein d'une Vente aux Membres, par l'intermédiaire de Veepee.

Vente(s) : désigne l'espace, dont l'accès est matérialisé par un bandeau annonçant une ou plusieurs marques ou une thématique et au sein duquel les Offres d'un ou plusieurs Vendeurs Tiers ou Partenaires Voyageurs sont proposées à la vente aux Membres, par l'intermédiaire de Vente-Privée.com.

1. Classement

1.1 Vendeurs tiers

1.1.1 Identification sur Veepee

Les Ventes sont identifiables par la mention “*vendu et expédié par + nom du vendeur tiers*” ou “*vendu par + nom du vendeur tiers*” dans le descriptif de chaque Offre.

1.1.2 Classement

Les Ventes sont classées au sein des différents onglets catégoriels (Mode, Beauté, Vins et gastronomie etc...) avec les ventes proposées directement par Veepee. À l'intérieur de chaque onglet catégoriel, les ventes sont classées au sein de sous rubriques thématiques (la parapharmacie, le mobilier etc...).

Au sein de ces sous rubriques, les ventes sont classées par défaut selon les critères suivants : la notoriété de la marque du Vendeur Tiers, l'importance des décotes annoncées, la composition, l'ancienneté et la saisonnalité de son Offre. Les ventes proposées directement par Veepee peuvent bénéficier d'un classement prioritaire sur les Ventes des Vendeurs Tiers.

Certaines Ventes peuvent-être mises en avant, en haut de l'onglet, dans une sous rubrique spéciale (“*l'idée du jour*”, “*coup de coeur*”, etc...). Ces mises en avant sont effectuées, au regard des critères suivants : complémentarité de l'Offre avec les ventes proposés par Veepee, notoriété de la marque et importance des décotes annoncées.

Sous réserve du respect de critères de performance commerciale dans l'onglet catégoriel, les Vendeurs Tiers ont la possibilité de voir leur Vente être mise en avant au sein de la page d'accueil de Veepee avec les ventes proposées directement par Veepee. Les ventes y sont classées selon un algorithme de personnalisation se basant sur des critères contextuels (par ex : date, heure), selon le profil et l'activité du membre sur Veepee (âge, date d'inscription, historique d'achat etc...) et enfin la description et les performances commerciales des ventes en cours. Les ventes visibles sur la page d'accueil Veepee sont donc susceptibles de ne pas être affichées dans le même ordre pour tous les membres.

A l'exception du secteur de la literie, des sous vêtements et des produits cosmétiques, les Offres au sein des Ventes sont classées par défaut selon un algorithme se basant sur les critères suivants : meilleures ventes, décote annoncée et quantité en stock.

Les Offres au sein des Ventes de literie, de sous-vêtements et de produits cosmétiques quant à elles, sont classées par défaut selon les critères suivants: notoriété de la marque du Vendeurs Tiers, importance des décotes annoncées, composition, date d'ouverture et saisonnalité de l'offre.

Au sein des Ventes, le Membre peut également décider de classer les Offres par prix.

Suite à une recherche par mot clés, les résultats sont classés selon les critères suivants (par ordre d'importance) : taux de correspondance le plus élevé avec la requête, qualité de l'Offre au regard des quantités disponibles et de l'importance des décotes annoncées.

Tous les classements effectués sur Veepee sont opérés de manière à mettre en avant les ventes et les Offres les plus susceptibles de satisfaire les membres.

1.2 Partenaires voyageurs

1.2.1 Identification sur Veepee

Les Ventes sont identifiables par la mention "*Offre proposée et vendue par + nom du partenaire*" dans le descriptif de chaque Offre.

1.2.2 Classement

Les Ventes sont classées au sein de l'onglet catégoriel "Voyage". A l'intérieur de cet onglet, les Ventes sont classées en sous rubriques thématiques ("Dernière minute", "La France", "l'étranger", etc...). Au sein de ces sous rubriques, les ventes sont classées par défaut en fonction de la saisonnalité des Offres, de la date d'ouverture et des performances commerciales en cours et éventuellement passées des Ventes.

La rubrique "*coups de coeur*" permet à Veepee de mettre en avant une sélection des meilleures Ventes du moment selon les mêmes critères.

Sous réserve du respect de critères de performance commerciale dans l'onglet catégoriel, les Partenaires Voyageurs ont la possibilité de voir leur Vente ou la Vente dans laquelle est intégrée leur Offre, être mise en avant au sein de la page d'accueil de Veepee avec les ventes proposées directement par Veepee. Les ventes y sont classées selon un algorithme de personnalisation se basant sur des critères contextuels (par ex : date, heure), selon le profil et l'activité du membre sur Veepee (sexe, âge, date d'inscription, historique d'achat etc...) et enfin la description et les performances commerciales des ventes en cours. Les ventes visibles sur la page d'accueil Veepee sont donc susceptibles de ne pas être affichées dans le même ordre pour tous les membres.

Au sein des pages du moteur de recherche de l'onglet, les Offres font l'objet d'un classement par défaut selon le prix par logement en fonction de la capacité maximum de l'hébergement et du nombre de nuitées proposées.

Au sein des pages "Voir toutes les Offres" de l'onglet, les Offres font l'objet d'un classement par défaut basé sur le prix par personne.

Au sein des autres pages de l'onglet, les Offres font l'objet d'un classement par défaut basé sur le prix par personne et les performances commerciales.

Tous les classements effectués sur Veepee sont opérés de manière à mettre en avant les ventes et les Offres les plus susceptibles de satisfaire les membres.

1.3 Classement sponsorisé

Les Vendeurs Tiers/Partenaires Voyageurs ont la possibilité de bénéficier d'un dispositif marketing payant pour voir leurs Offres apparaître de manière prioritaire sur les autres Offres dans les pages de résultats du moteur de recherche. Les Offres bénéficiant de ce classement prioritaire sont identifiées par la mention "sponsorisé".

2. Référencement et déréférencement

2.1 Vendeurs tiers

Vente-Privee.com sélectionne avec le plus grand soin les Vendeurs Tiers en privilégiant notamment les fabricants de produits qui sont référencés sur la base des critères suivants :

- Qualité et complémentarité des Offres avec celles déjà proposées sur Veepee
- Rapidité d'expédition (48h et 72h ouvrées, sauf livraisons hors-gabarit, une fois votre commande validée) et fiabilité de livraison
- Qualité du service client

La relation entre Vente-Privee.com et chaque Vendeur Tiers est régie par un contrat. Ce contrat précise entre autres :

- Les conditions dans lesquelles Vente-Privee.com met sa plateforme de mise en relation à la disposition du Vendeur Tiers
- Les conditions de rémunérations
- Les engagements du Vendeur Tiers concernant le respect de la réglementation en vigueur et notamment celle relative à la vente à distance et celle relative à la sécurité des produits

Les Vendeurs Tiers font l'objet d'un contrôle continu du respect de ces engagements. Le non-respect de l'un ou de plusieurs de ces engagements pourra amener un Vendeur Tiers ou une partie de ses Offres à être déréféréncé.

Vente-Privee.com se réserve notamment le droit de déréféréncer les Offres :

- dont la commercialisation serait interdite ou illicite ;
- présentant un danger pour la santé, la sécurité ou l'environnement, notamment les produits ayant fait l'objet d'un rappel par les autorités ou son fabricant ;
- des Vendeurs Tiers qui ne sont plus référencés sur Veepee;

2.2 Partenaires Voyageurs

Vente-Privee.com sélectionne les Partenaires Voyageurs présents sur Veepee sur la base des critères suivants :

- Notes et avis des Offres sur des sites de comparaison
- Qualité du service client
- Qualité et complémentarité des Offres avec celles déjà proposées par Veepee
- Notoriété

La relation entre [Vente-Privee.com](https://www.vente-privee.com) et chaque Partenaire Voyageur est régie par un contrat. Ce contrat précise entre autres :

- Les conditions dans lesquelles [Vente-Privee.com](https://www.vente-privee.com) met sa plateforme de mise en relation à la disposition du Partenaire Voyageur
- Les conditions de rémunérations
- Les engagements du Partenaire Voyageur concernant le respect de la réglementation en vigueur et notamment celle relative à la vente à distance et celle relative au Code du Tourisme

Les Partenaires Voyageurs font l'objet d'un contrôle continu du respect de ces engagements. Le non-respect de l'un ou de plusieurs de ces engagements pourra amener un Partenaire Voyageur ou une partie de ses Offres à être déréférencée.

[Vente-Privee.com](https://www.vente-privee.com) se réserve notamment le droit de déréférencer les Offres :

- dont la commercialisation serait interdite ou illicite ;
- présentant un danger pour la santé ou la sécurité des Membres
- de Partenaires Voyageurs qui ne sont plus référencés sur Veepee